



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du mardi 22 novembre 2016

Date de la convocation :
16/11/2016

*L'an deux mille seize et le vingt-deux novembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
13

Présents :
Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis
BREMOND, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE,
Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD,
Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
14

Secrétaire de séance:
Louis BREMOND

Représentés :
Madame José CHARROUX par Madame Sandra CAMPIONE
Madame Cathie MAZZOLINI par Monsieur Joanny BOUNOUS

Absents :

DE 2016 056

Objet: Acquisition de parcelles forestières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une vente de parcelles forestières situées du côté de la route départementale où se trouve le cimetière du Largue, et touchant des parcelles communales.

Il serait opportun d'acquérir 8 parcelles pour une surface totale d'environ 78ha. Cela permettrait de monter un projet d'aménagement forestier, inexistant sur la commune de Banon tel que :

- aire de pique-nique
- parcours de santé
- sentier "découverte botanique"

Monsieur le Maire précise qu'une partie de cet espace forestier devra être soumis au régime forestier de l'ONF (environ 13ha).

Monsieur le Maire fait donc part d'une proposition d'achat pour les parcelles suivantes :

- B 777 : 70.8878 ha (parcelle de bois coupé)
- B 780 : 0.2734 ha
- B 781 : 0.1130 ha
- B 740 : 1.6106 ha
- B 670 : 0.0840 ha
- B 335 : 0.1782 ha
- B 344 : 1.9284 ha
- B 346 : 3.7820 ha

soit un total de 78.8544 ha, faisant partie de la succession Dou,
pour un montant de 36 000.00€ (prix basé sur l'étude "Provence Forêt"), soit un coût lissé de
456.54€/ha (compte tenu du coût de l'opération, l'avis de France Domaine n'est pas obligatoire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à la majorité, avec 1 abstention (Daniel DELORY)

- **ACCEPTÉ** l'acquisition des parcelles susvisées au prix de 36 000.00€ ;
- **DIT QUE** l'étude de cette acquisition sera confiée à Me BOULNOIS-DERIEN, notaire à Banon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

